

Objet : Groupe de coordination inter-bassins du 31 mai 2018
Date : 16/08/2018
Version : 1.0
Émetteur : AFB

Ordre du jour

N° de dossier	Sujet	Présentation	Doc.	Durée	Action du groupe
1	Introduction, actualités	Paul Michelet (AFB)		10 mn	Pour information
2	Articulation des procédures SDES et AFB de remontée de données ESO et ESU	Irénée Joassard (SDES)	√	30 mn	Pour avis
3	Qualité des données entrant dans les banques	Laurent Coudercy (AFB) David Goutaland (CEREMA)	√	30 mn	Pour avis
4	Consolidation du référentiel des dispositifs de collecte	Dimitri Meunier (Oieau) Laurent Coudercy (AFB)	√	30 mn	Pour discussion
5	Rappel sur la licence de diffusion des données du SIE et message d'information vis-à-vis des producteurs	Laurent Coudercy (AFB)	√	20 mn	Pour avis
6	Projet d'évolution Gidaf / BSS / Adès	Laurence Gourcy (BRGM) Pierre Lagarde (BRGM)	√	30 mn	Pour avis
7	Mutualisation SI Redevances / SISPEA	Eric Bréjoux (AFB) Christophe Venturini (DEB)	√	30 mn	Pour avis
8	Logos et chartes graphiques communes EauFrance, MilieuMarinFrance, NatureFrance	Olivier Debuf (AFB) Laurent Coudercy (AFB)	√	20 mn	Pour avis
10	Bulletin rapportage	Eric Bréjoux (AFB) Janik Michon (AFB)	√	20 mn	Pour information
12	Campagne d'alimentation de la BNPE	Julie Chataigner (AFB)		15 mn	Pour information
11	Coûts du SIE	Jeanne Dequesne (AFB)	√	20 mn	Pour information

Présents

Bigorre François	AERM	francois.bigorre@eau-rhin-meuse.fr
Bréjoux Eric	AFB	eric.brejoux@afbiodiversite.fr
Cattan Aline	AESN	cattan.aline@aesn.fr
Chataigner Julie	AFB	julie.chataigner@afbiodiversite.fr
Coudercy Laurent	AFB	laurent.coudercy@afbiodiversite.fr
Dequesne Jeanne	AFB	jeanne.dequesne@afbiodiversite.fr
Gaëckler Martine	AEAG	martine.gaeckler@eau-adour-garonne.fr
Gasnier Laurent	AERMC	laurent.gasnier@eaurmc.fr

Goutaland David	CEREMA	david.goutaland@cerema.fr
Hissel François	AFB	francois.hissel@afbiodiversite.fr
Joassard Irénée	MTES/CGDD/SDES	irenee.joassard@developpement-durable.gouv.fr
Joly Véronique	DREAL Centre Val-de-Loire	veronique.joly@developpement-durable.gouv.fr
Jouve Claire	AFB	claire.jouve@afbiodiversite.fr
Lagarde Pierre	BRGM	p.lagarde@brgm.fr
Lyan Bérengère	DRIEE	berengere.lyan@developpement-durable.gouv.fr
Meunier Dimitri	Oieau	d.meunier@oieau.fr
Michelet Paul	AFB	paul.michelet@afbiodiversite.fr
Moulard Nathalie	AELB	nathalie.moulard@eau-loire-bretagne.fr
Raingeard Brigitte	MTES/DGALN/DEB/ATAP	brigitte.raingeard@developpement-durable.gouv.fr
Rivière Thérèse	DREAL Hauts-de-France	therese.riviere@developpement-durable.gouv.fr
Seyman Méлина	AEAP	m.seyman@eau-artois-picardie.fr

Relevé de décisions

Thème	Décision du GCiB
Rapport annuel du SNDE	L'AFB transmet le rapport consolidé aux membres du GCiB, avant présentation au Costrat SIE et au CNE. Les rapports seront désormais produits tous les deux ans. Un projet de SNDE modifié sera mis à la consultation rapide du GCiB en juin ou juillet.
Mutualisation des remontées de données SDES Naïades-Adès	Il est proposé que le SDES s'appuie directement sur les données de Naïades et d'Adès, dès 2018. Cela suppose que le transfert de ces données au SDES intervienne au plus tard fin octobre. Les données sont à transmettre à l'AFB pour Naïades au plus tard le 30 septembre 2018.
Publications SDES	Les publications du SDES sur l'eau faisant intervenir des données collectées dans le cadre du SIE devraient mentionner Eaufrance.
Qualité des données entrant dans les banques	Définir des lignes directrices sur la qualité en petit comité et les présenter dans un prochain GCiB Faire valider les schémas d'organisation de la qualité par les acteurs concernés
Référentiel des dispositifs de collecte	Le Sandre organise une réunion en septembre 2018 pour définir les modalités de travail pour aboutir à une meilleure codification des dispositifs RCS, RCO, nitrates, réseau de référence pérenne. À l'issue de ce travail, le service d'accès aux dispositifs de collecte du Sandre sera ouvert plus largement.
Licences de données	Le GCiB considère que les données produites dans le cadre du SIE sont diffusées avec la licence de réutilisation Etalab v2, lorsqu'elles ne font pas l'objet de restrictions explicitement précisées dans la loi (atteinte à la vie privée, secret industriel...).
Convergence Adès – BSS - Gidaf	Le BRGM fournira les détails de l'impact de mise en œuvre du scénario sur les développements d'Adès. Le GCiB acte de l'intérêt du projet de diffusion des données via Adès. Il exprime une préférence pour le scénario 2.
Mutualisation SI Redevances / SISPEA	Le sujet de la mutualisation des SI doit être traité au préalable conjointement par le GT national Redevances et le Copil Sispea avant information du GCiB. La note n'exprime qu'une vision unilatérale du Copil Sispea qui n'est pas partagée par les membres du GCiB.
Bulletin rapportage	Les membres du GCiB sont invités à faire part de leurs retours complémentaires sur le bulletin sous deux semaines.
Alimentation de la BNPE pour 2016	Les fichiers sont attendus au plus tard fin septembre 2018.

Coûts du SIE	L'AFB transmet sous deux semaines une nouvelle note méthodologique pour le décompte des coûts. Les membres du GCiB transmettent le décompte des coûts pour leur organisme pour l'année 2017, pour le 15 septembre 2018.
--------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Introduction

Paul Michelet introduit le GCiB par un rappel sur le périmètre des missions de l'AFB, largement plus important que celui de l'ancien Onema. Les ressources de l'AFB sont cependant uniquement constituées des ressources dont disposaient les établissements fusionnés. Dans ce contexte, l'AFB ne pourra pas continuer à faire tout ce que faisait les anciens établissements intégrés. La période 2017-2018 constitue une transition entre l'ancien fonctionnement et le nouveau. Les discussions sont en cours avec le DEB pour préciser les inflexions de missions de l'AFB, dans le cadre de la préparation du contrat d'objectifs. En particulier l'AFB a en charge la coordination technique des trois systèmes d'information fédérateurs, au-delà du seul SIE. Cela suppose un redéploiement des moyens budgétaires et humains.

Des discussions ont débuté avec les agences de l'eau pour définir une « ligne de partage ». La base de travail est que l'AFB se consacre principalement à des missions nationales quand les agences de l'eau prennent en charge les missions territoriales. Ces travaux devront se matérialiser par une convention de partenariat qui précisera les domaines d'articulation et la manière de se partager le travail. Parmi ces domaines figurent les questions des données et de la surveillance. Par exemple, au nombre des nouveaux sujets se trouve la surveillance du milieu marin dans le cadre de la DCSMM ; en contrepartie il est nécessaire de réfléchir à une réduction de la surveillance des milieux aquatiques (diminution du nombre de points, diminution du nombre de paramètres, diminution des fréquences). De même, un système d'information de la biodiversité devra renseigner non sur le seul état de la biodiversité, mais aussi sur les pressions.

Le SI eau rentre dans une phase de stabilisation, de mise en routine, sans développement majeur. Les trois systèmes d'information fédérateurs (eau, milieu marin, biodiversité) devront être mutualisés au milieu, de façon à limiter les ressources engagées et à éviter de développer les SI en tuyaux d'orgues.

Le premier contrat d'objectifs de l'AFB portera sur la période 2019-2023.

François Hissel indique que le SNDE révisé a fait l'objet d'un avis de la direction des affaires juridiques du ministère en date du 15 mai 2018. Cet avis pose plusieurs questions qui vont nécessiter des modifications du projet.

- La liste des données de référence figurait dans le précédent SNDE, mais pas dans la nouvelle version ; il est suggéré de l'y faire figurer.
- La DAJ rappelle les exigences du code des relations entre le public et l'administration en matière de diffusion des données, notamment celles à caractère environnemental, et que certains documents sont exclus de la communication au public (procédures juridiques en cours, secret industriel et commercial, documents grevés de droits de propriété intellectuelle). Ce point nécessite probablement une précision dans le SNDE.
- La DAJ interpelle sur la question des données à caractère personnel dont la collecte nécessite une information du délégué à la protection des données (celui du ministère ?) et qui ne peuvent être rendues publiques sans exception légale ou sans le consentement explicite des personnes concernées. En plus de quelques précisions dans le projet d'arrêté, ce point devra être examiné dans les détails application par application, notamment pour une mise en conformité avec le RGPD entré en vigueur le 25 mai 2018. **Il est proposé d'en faire un sujet à l'ordre du jour du prochain GCiB.** Le ministère a fait l'inventaire des données sous maîtrise d'ouvrage DEB.
- Le schéma de gouvernance du SNDE doit être explicité.
- Nous sommes invités par sécurité à limiter la diffusion des données déjà rendues publiques par ailleurs.
- Le nouveau SNDE doit abroger l'ancien.

La DEB a par ailleurs exprimé son souhait de mieux préciser la contribution du SIE à la directive Nitrates. **Un projet modifié sera mis très prochainement à la consultation rapide du GCiB.**

Une première version du SND milieu marin a été établie.

La construction du référentiel technique des données et d'échange du Sandre, autrefois opérée par l'Oieau, est reprise par l'AFB. Un marché, d'une durée d'un an renouvelable trois fois, devrait être confié à l'Oieau dans les jours à venir. Une forme de gouvernance plus stable est à l'étude (ex : GIP mutualisant les référentiels avec le milieu marin et la biodiversité terrestre).

Le rapport consolidé du SNDE sera transmis aux membres du GCiB.

Validation du compte-rendu du dernier GCiB et suivi des suites à donner

Le compte-rendu du GCiB d'octobre 2017 est validé.

Thème	Décision du GCiB	Suites données
Rapport annuel du SNDE	Les contributions des membres du GCiB qui n'ont pas encore répondu sont attendues pour le 15 novembre.	Contributions reçues et intégrées
Mandat du GPAA	Les membres du GCiB sont invités à commenter le projet de mandat d'ici le 30 novembre. Les autres groupes techniques (GPS, GVI, GIGE) ainsi que le GCiB feront le même travail de remise à jour de leur mandat, qui sera présenté dans un GCiB prochain.	Pas de commentaire. Le mandat du GPAA est validé. Travaux de mise à jour des mandats des groupes techniques à lancer.
Plate-forme de test des flux et services du SIE	Le tableau de bord devrait mieux représenter l'évolution entre deux périodes pour permettre une appréciation plus objective des progrès réalisés. Un tel tableau de bord pourra être diffusé après la fiabilisation du dispositif, attendue en janvier 2018.	Développement en cours du site de restitution du tableau de bord Sujet à traiter au GCiB d'octobre 2018
CT SIMM	La liste des membres du CT SIMM sera transmise au GCiB.	Fait le 31 mai 2018
AMI surveillance et évaluation	Il sera proposé d'inclure cette mission dans le mandat du GT Planif. Pour une sélection éclairée, il faudra disposer d'une vision claire de l'intérêt opérationnel des projets.	Le sujet sera examiné au GT Planif d'automne.
Diffusion des données de la BNV-D	L'avis relatif à la CADA (public) sera transmis aux membres du GCiB.	Fait le 31 mai 2018. De nouvelles demandes ont été formulées depuis, et nous y répondrons favorablement. Il était prévu une ouverture large des données qui n'a pas pu avoir lieu.
Extension du périmètre de SISPEA	Le GCiB rappelle que la sandrification des nouvelles données devra être envisagée.	La liste des nouvelles données est établie. Le travail de définition du dictionnaire de ces données est en cours. Le Sandre sera associé après finalisation de la liste des données, et en parallèle de l'intégration dans SISPEA.
Surveillance prospective	Les données issues du contrat de RDI seront validées par les partenaires du projet et diffusées via data.eaufrance.fr. Les membres du GCiB reconnaissent que les données à bancariser au titre de l'arrêté de surveillance après la fin du contrat (y compris les bio-essais) doivent être bancarisées par les producteurs de ces données. Les modèles de données et les standards d'échange sont à développer au préalable par le Sandre.	Sans objet
Naiades	Le GCiB acte de reculer la date de mise en production au 1er décembre 2017. Les données non réceptionnées au 15 novembre ne seront pas intégrées.	Mise en production de Naiades réalisée le 5 janvier 2018 avec les données de 2016.
Bancarisation des données hydrobiologiques des DREAL	Le GCiB ne se considère pas compétent sur la question qui ne concerne pas la production des données : l'organisation des DREAL pour la bancarisation/diffusion des données est du ressort du GNQE.	Sans objet

Articulation des procédures SDES et AFB de remontée de données ESO et ESU

Irénée Joassard présente les missions du SDES en matière de diffusion des données sur la qualité de l'eau. Le SDES a pour mission d'informer les citoyens, notamment sur l'état de l'environnement (eau, air, sols, biodiversité, milieux marins et littoraux, risques naturels ; en considérant les différentes pressions les réponses).

Dans le cadre de la stratégie numérique du CGDD, toutes les publications du SDES seront dématérialisées en 2020

(sites web, EPUB).

Sur le domaine de l'eau, le SDES s'appuie exclusivement sur les données produites par les agences de l'eau, mobilisées à partir d'Adès, Naiades. Pendant l'année n, le SDES collecte les données de l'année n-1 et les rapporte à l'agence européenne de l'environnement. Il produit des analyses et des clefs de lecture sur les données de l'année n-2.

Il produit deux types de reportages :

- les rejets de polluants à la mer (convention Oskar), rapportées en décembre pour l'année précédente ;
- la qualité des eaux souterraines et superficielles (agence européenne de l'environnement), rapportées en décembre pour les données de l'année précédente.

Seules des données brutes sont transmises dans ce cadre. Le SDES doit pouvoir disposer de données consolidées, stabilisées et validées en septembre pour préparer le rapportage en décembre. Il est préférable de s'appuyer sur les plateformes nationales.

Pour le rapportage AEE, les données rapportées concernent 283 substances pour les eaux souterraines et environ 500 pour les eaux de surface. Les données comportent les résultats d'analyse, les codes remarques. Certains champs sont actuellement renseignés de matière hétérogène (codes des méthodes d'analyse, limite de quantification, limite de détection).

Les données sont exploitées l'année suivante pour construire des statistiques d'évolution de la présence, des concentrations, des dépassements de normes : nitrates en ESO et ESU, autres macropolluants dans les eaux de surface, pesticides dans les eaux souterraines et superficielles, autres micropolluants dans les ESO et ESU. Ces informations sont relayées par l'ONB et la note de suivi annuelle Ecophyto. Chaque année sont manipulées 9 millions d'analyses sur les ESU et 3 millions sur les ESO, issues du RCS et du RCO.

Les données de qualité des eaux seront désormais aussi mobilisées dans le cadre de la directive NEC sur la qualité de l'air. Le GCiB mentionne un intérêt des données sur la qualité de l'air pour l'analyse des pressions sur les masses d'eau.

Le SDES commence à travailler sur les liens entre état et pressions. Exemples : rejets de polluants BDREP et micropolluants, données de vente de la BNV-D et concentrations moyennes de pesticides.

Tous les documents sont publiés sur le site du SDES.

Le GCiB précise que certaines des différences visibles entre les bassins sont dues à un effort de recherche différent. Ceci doit être mentionné dans les communications.

Actuellement, le SDES contacte en direct chaque agence ou office de l'eau pour recueillir les données, et ne peut pas utiliser les banques nationales. La procédure est très chronophage. La mutualisation du recueil des données suppose cependant d'avancer les calendriers de remontée de données par les banques nationales, de façon à ce que les données validées et consolidées soient disponibles dans ces banques dès septembre pour l'année précédente.

Les agences de l'eau confirment l'intérêt de mutualiser la collecte des données, mais avertissent sur le calendrier très serré : l'AFB ne fournit que les données poissons en mai parfois. En juin et juillet, les données sont confrontées et validées. La validation finale des données a lieu avant le 30 septembre. La politique des agences en matière de fourniture des données est toutefois hétérogène : certaines agences diffusent des données contrôlées automatiquement, d'autres attendent que les données soient validées.

Il est proposé que le SDES s'appuie directement sur les données de Naiades et d'Adès, dès 2018. Les données seront collectées par Naiades sur le même modèle qu'en 2017 (fichiers CSV). Cela suppose que le transfert au SDES de ces données intervienne au plus tard fin octobre. Une vigilance particulière est à apporter à la fourniture des données pour Naiades au plus tard pour le 30 septembre 2018. Pour les offices de l'eau, l'AFB transmet les données dont elle dispose dans les temps.

Le GCiB souligne que les publications du SDES qui utilisent les données fédérées par le SIE mentionnent Eaufrance pour mieux valoriser les travaux du SIE.

Qualité des données entrant des banques

David Goutaland du CEREMA présente le travail d'audit sur la qualité des données en entrée des banques. La mission s'inscrit dans la suite de l'audit qualité du SIE de 2014, qui a mis en exergue le besoin d'un dispositif consolidé de mesure et d'amélioration de la qualité.

Le constat initial est celui de pratiques hétérogènes. L'audit vise à mieux comprendre les pratiques afin de proposer des axes d'amélioration.

En 2016, les différents acteurs du SIE (administrateurs de banques à l'échelle nationale AFB BRGM Ifremer, 5 des 6 agences de l'eau) ont été écoutés pour dresser un état des lieux auprès des entités collectrices de données. Cette phase a donné lieu à un premier rapport de synthèse présenté au GCiB de mai 2017, diffusé en été après les remarques de membres du GCiB.

Le premier état des lieux a montré une conscience claire de la responsabilité des administrateurs de banques par rapport à l'enjeu de la qualité des données, un professionnalisme dans le contrôle des données, l'existence de systèmes de management de la qualité dans la plupart des structures, et une volonté commune de partager les réflexions et les bonnes pratiques. Un système qualité unique n'est pas souhaité, car il dépend de l'organisation de chaque entité. L'état des lieux a mis en exergue des contrôles poussés de conformité aux formats, aux référentiels, de cohérence et de validité, et néanmoins une lisibilité insuffisante des efforts réalisés sur la qualité des données.

Le GCiB de mai 2017 a souligné le besoin de poursuivre la phase d'écoute, en la complétant auprès d'acteurs non rencontrés (DREAL ARA, DREAL CVDL, DREAL GE, Oieau/Sandre, AFB-BNPE, SCHAPI – banque hydro, Irstea-Plans d'eau/poissons et hydromorphologie). La nouvelle phase d'écoute doit se finaliser en juin 2018 et le rapport de 2017 sera actualisé. Une deuxième étape du travail consistera en une animation des acteurs de l'alimentation des banques autour du sujet de la qualité des données.

Laurent Gasnier indique que les agences de l'eau se sont engagées sur un travail de mutualisation de leurs actions, dont un volet concerne l'exécution de la surveillance. Des réflexions sont engagées dans ce cadre sur l'harmonisation des pratiques, avant d'aboutir à une mutualisation des outils. Ces travaux devront être articulés avec les propositions de l'étude du CEREMA.

L'état des lieux a permis de réaliser des cartographies visuelles des dispositifs mis en œuvre par les banques. La 2^e phase d'écoute a abouti à plusieurs nouveaux enseignements :

- informer les utilisateurs sur la qualité des données (bien fait dans la banque Hydro 3 avec des informations très claires sur la validité des données, l'information reste à fournir dans la BNPE sur la non-maîtrise de la qualité des données fiscales en entrée) ; favoriser le développement d'une culture ouverte de la donnée ;
- mieux communiquer sur l'organisation du SIE et les relations avec les groupes techniques ;
- améliorer et favoriser l'appropriation des référentiels du Sandre par l'ensemble des acteurs ;
- améliorer l'association du Sandre en amont ou en parallèle de la production des textes réglementaires ;
- capitaliser sur le projet Hydro 3, exemplaire en termes d'organisation selon le CEREMA, ce point de vue n'étant pas partagé par le GCiB ;
- mettre en place une animation nationale autour de la production de la donnée ;
- généraliser l'obligation de tester la conformité aux scénarios d'échange du Sandre ;
- partager les bonnes pratiques en matière de bancarisation et de diffusion des données d'hydrobiologie des cours d'eau (notamment qui fait quoi en matière de diffusion entre agences et DREAL).

Un travail collaboratif semble nécessaire pour poursuivre l'amélioration des processus de bancarisation du SIE. Il est proposé de monter un groupe de travail dédié à la qualité des données en entrée des banques du SIE, afin que les acteurs échangent leurs expériences, leurs bonnes idées ; et de le charger de la construction et de la mise en œuvre d'un plan d'actions.

Le GCiB considère que, si l'intérêt existe bien, la création d'un nouveau groupe de travail sera difficile dans un contexte de moyens limités. **Une alternative plus pertinente est d'évoquer ces questions régulièrement en GCiB (ou dans les groupes thématiques liés à la production de données), sur la base de lignes directrices établies en petit comité.**

Nathalie Moulard met en garde sur la nécessité de faire valider les schémas d'organisation par les différents acteurs.

Consolidation du référentiel des dispositifs de collecte

Les utilisateurs de données de surveillance ont besoin des informations sur les réseaux (RCS, RCO, nitrates). Ces informations sont accessibles aujourd'hui sur le site du Sandre.

Dans les modèles Sandre, les points de prélèvement sont rattachés à un réseau de mesures sur une période donnée. Les mesures peuvent elles-mêmes contribuer à un autre réseau de mesures. Les réseaux sont ainsi associés : aux stations, aux prélèvements et aux analyses.

Lors d'une comparaison des stations rattachées à un réseau dans le Sandre et celles définies dans le rapportage, on a constaté des écarts importants. Laurent Gasnier indique que les comparaisons entre stations rapportées et stations des réseaux n'ont pas de sens. Les données rapportées sont celles utilisées pour calculer l'état des masses d'eau. Les données du Sandre sont des données rattachées à un réseau. Exemple : sur certaines stations, s'il n'y a pas de donnée pour la période de rapportage, ces stations ne sont pas rapportées.

Il est difficile de disposer de la liste des stations rattachées aux dispositifs de collecte nationaux. Un outil dédié aux gestionnaires a été mis en place sur le site du Sandre, qui rendra possible un autocontrôle.

Thérèse Rivière indique que les arrêtés de surveillance ne fournissent qu'une liste indicative des stations à surveiller au moment de l'arrêté, ces stations peuvent changer avec le temps. Ils ne peuvent être considérés comme une référence pour la définition des réseaux.

Il est proposé que le STB gère les réseaux DCE et nitrates pour permettre une vraie validation locale des rattachements. Martine Gaëckler indique que ce point est déjà traité en AG. Thérèse Rivière confirme que les réseaux sont examinés en instance technique préalable aux STB.

Le Sandre organisera une réunion en septembre 2018 pour définir les modalités de travail pour aboutir à une meilleure codification des dispositifs RCS, RCO, nitrates, réseau de référence pérenne. À l'issue de ce travail et une fois les éventuelles erreurs corrigées, le service d'accès aux dispositifs de collecte du Sandre sera ouvert plus largement.

Rappel sur la licence de diffusion des données du SIE et message d'information vis-à-vis des producteurs

La politique du SIE est de diffuser les données de façon libre, sauf restriction.

La loi Lemaire de 2016 définit l'open-data comme la règle générale pour les données publiques, les limitations sont des exceptions.

Dans le SIE, il y a quelques cas de limitations :

- sécurité publique : captages AEP, données floutées en autorisation ouverte après identification ;
- données sensibles pour l'environnement : espèces spécifiques, floutées sauf pour les services publics ;
- secret industriel et commercial hors émissions (volumes prélevés) ; les données sont agrégées ;
- secret de la vie privée : anonymisées, information sur les cookies nécessaire ;
- ...

La loi Lemaire impose par ailleurs des licences de réutilisation des données, citées explicitement dans un décret. Pour les données et les logiciels, elle donne la possibilité d'avoir recours à des licences ouvertes ou à des licences virales. Pour les données, la licence ouverte est Etalab v2, la licence virale est ODBL. Pour les logiciels, les licences ouvertes sont Cecill B, Apache ; les licences virales sont Cecill, GPL...

En cas de secret, il faut préparer de nouvelles licences en adaptant les licences actuelles. La licence devra préciser que la réutilisation doit respecter les limites d'emploi pour les versions réservées.

En front office, les sites doivent rappeler la licence employée, sans rajouter de conditions spécifiques. Ils doivent rappeler ce qui est fait concernant la vie privée, avec une attention particulière à porter aux cookies (en particulier pour les outils de comptage d'audience). Un exemple récent et conforme à la loi est présent sur bdlisa.eaufrance.fr.

En back office, des outils alimentent nos services. Les utilisateurs doivent être informés que les données qui y sont portées vont être publiées.

Le GCiB considère que les données produites dans le cadre du SIE sont diffusées avec la licence de réutilisation Etalab v2, lorsqu'elles ne font pas l'objet de restrictions explicitement précisées dans la loi (atteinte à la vie privée, secret industriel...).

Projet d'évolution Gidaf / BSS / Adès

Le but du projet est d'intégrer dans le SI des eaux souterraines les données relatives aux installations classées.

Les données des installations classées sont télédéclarées dans l'application Gidaf, portée par le ministère. Cette base opérationnelle depuis 2014 contient actuellement 450000 données sur les eaux souterraines. La DGPR rappelle que

Gidaf n'a pas vocation à conserver et diffuser ces données. La donnée reste utile notamment pour les projets pressions / impacts.

Certaines données historiques sur les installations classées figurent déjà dans Adès (travail de 2012 pour intégrer des données des DRIRE).

Les données de Gidaf sont déclarées par les industriels, utilisées par les DREAL. Le BRGM est en charge d'assurer la mise en cohérence des données GIDAF avec les exigences du référentiel du SIE (notamment le Sandre).

Gidaf s'appuie aujourd'hui sur une partie importante du référentiel du Sandre (modèle de données, référentiel des paramètres). Il alimente déjà des systèmes d'information externes (redevances sur les eaux de surface). Adès est adapté car il sait déjà importer les données de grands silos et sait distinguer la typologie des données (via les réseaux).

Deux points restent à traiter :

- tout n'est pas sandrifié dans Gidaf : les forages ne sont pas codifiés, le point d'eau SIE = code BSS
- il n'y a pas d'interface XML Sandre pour alimenter Adès.

Deux scénarios sont proposés :

- un import XML standard de Gidaf vers Adès, schéma similaire à Sise-eaux ; cela suppose une codification BSS dans Gidaf et l'association des codes BSS au réseau dans Adès ; l'inconvénient est un travail supplémentaire pour les DREAL pour retrouver les informations relatives aux installations classées ;
- une synchronisation installations classées / points de surveillance / BSS ; une telle synchronisation est issue de l'expérience de Sise-eaux ; l'avantage est que Adès pourra garder les fonctionnalités de recherche des installations classées, mais au prix de coûts supérieurs.

L'objectif est la mise en œuvre d'un scénario pour la fin de l'année 2018. Le GCiB est sollicité pour préciser l'importance de la mission. Ces travaux seraient alors réalisés avant d'autres développements sur Adès. **Le BRGM fournira les détails de l'impact.**

Réponse du BRGM après réunion : La principale conséquence porte sur un décalage de planning pour la fusion des deux sites Internet actuel (site producteur et site public) dont l'action sera finalisée en 2019 pour mettre en priorité l'action sur l'échange de données. Nous informerons le comité de suivi d'ADES de cette proposition de modification sauf avis contraire du GCiB.

L'AFB interroge sur le devenir des données sur les eaux de surface contenues dans Gidaf : qu'est-ce qui est envisagé pour la bancarisation et la diffusion de ces données ? Laurent Gasnier précise que les données de rejets dans Gidaf alimentent déjà les agences de l'eau pour le calcul des redevances, et sont diffusées via le portail de télédéclaration des agences.

Laurent Gasnier transmet un message du directeur général de l'AERMC qui regrette vivement que la gouvernance de Gidaf soit pilotée par la DGPR pour son propre compte : la base Gidaf doit être considérée comme répondant à deux besoins, et de ce fait, les agences devraient être associées à sa gouvernance.

Thérèse Rivière mentionne que les données sont indispensables pour les états des lieux. Les DREAL rechercheront les données par les numéros des industriels et non par le code BSS, ce qui tend vers le second scénario.

Le projet de diffusion des données via Gidaf est porté par la DGPR pour ce qui relève de la transmission de Gidaf, et par le BRGM pour ce qui relève des adaptations d'Adès.

Thérèse Rivière indique qu'il serait intéressant de construire un sous-réseau Gidaf par région pour faciliter la recherche des industriels.

Le GCiB acte de l'intérêt du projet de diffusion des données via Adès, sous réserve de l'identification des impacts du projet sur les développements d'Adès. Il exprime une préférence pour le scénario 2.

Mutualisation SI Redevances / SISPEA

Le sujet, issu des travaux pour la mise en œuvre des réglementations Dilnuf (« Dites-le nous une fois »), a été présenté au GCiB d'avril 2016. Une note avait alors été présentée avec un projet de mandat décerné au GT des chargés de missions redevances et au Copil Sispea de réaliser une étude de faisabilité sur la mutualisation des SI, mandat confirmé par le comité stratégique du SIE. Le GCiB avait alors confirmé la nécessité de réaliser l'étude sans préjuger des solutions retenues.

Le Copil SISPEA a examiné les données qui étaient mobilisables des deux côtés. Il n'a pas achevé son travail faute de

récupérer les données. Il s'agit maintenant de renouer les contacts pour faire avancer le sujet.

Des craintes sont exprimées sur les risques portés par le SI redevances du fait de la mutualisation envisagée. Des discussions préalables doivent avoir lieu avec le GT Redevances et le GT Sispea. La vision exprimée dans la note est pour l'instant unilatérale.

Les contacts du GT national redevances - Delphine Passé, Mario Lestani – seront envoyés à l'AFB.

Logos et chartes graphiques communes Eaufrance, MilieuMarinFrance, NatureFrance

L'AFB présente les travaux réalisés sur l'identité graphique des futurs portails d'information Eaufrance, MilieuMarinFrance, NatureFrance.

Les logos devront être présentés au groupe communication inter-bassins la semaine suivant le GCiB.

Aline Cattan indique qu'actuellement il n'y a pas de lien entre les milieux marins et les milieux aquatiques dans les pictogrammes. D'autre part, les usagers ne sont pas représentés dans les pictogrammes (voir une vache).

Les membres du GCiB sont invités à faire part de leurs commentaires avant la publication du site Eaufrance refondu (fin juillet). Une consultation par mail des membres du GVI sera réalisée.

Bulletin rapportage

L'AFB est engagée dans une démarche de valorisation autour des données de la DCE, avec la production de synthèses diverses. De la même manière, il est souhaité rendre compte des résultats du dernier rapportage. Le support retenu est le bulletin Eaufrance.

Les principes sont de rendre compte de l'exercice sans comparer les millésimes entre eux. Le bulletin devra être publié de façon récurrente.

Une première version a été finalisée en mars 2018. Un circuit de relecture par mail a été engagé en avril 2018 auprès du GCiB. L'AFB a reçu une centaine de commentaires. La DEB a par ailleurs sollicité le GT Sdage et les différents GT DCE.

Les retours consistent en des remarques de forme (qui ne seront pas forcément prises en compte), des remarques de fond sur l'éclairage de certains concepts et sur quelques questions particulières : mention des perturbateurs endocriniens, dénombrement des masses d'eau avec ou sans station de mesure, calcul des non conformités chimiques ESU hors ubiquistes, justification des dérogations... Les demandes nécessiteront un traitement complémentaire.

Aline Cattan fait remarquer que les cartes sur les eaux souterraines ne représentent pas les masses d'eau en affleurement.

Thérèse Rivière indique que le paragraphe relatif aux objectifs de bon état ne présente aucune carte ni aucune indication (paragraphe 6).

L'objectif est de publier le bulletin en septembre au plus tard, et de faire un communiqué de presse pour l'annoncer. Des bulletins EDL 2013 et EDL 2010 seront également réalisés rétroactivement.

Les membres du GCiB sont invités à faire part de leurs retours sous deux semaines. Si un communiqué de presse est réalisé, les directions générales des agences devront être consultées.

Campagne d'alimentation de la BNPE

Le périmètre de la BNPE en 2019 a été légèrement modifié. Le flux des interlocuteurs ne passe plus par la BNPE mais est directement échangé avec le Sandre. Les ouvrages de prélèvement transitent par la BNPE via un fichier CSV : ce n'est pas le format cible dans lequel les flux transitent par webservices directement vers le Sandre. Pour 2019, il n'y aura pas de modification dans les mécanismes d'alimentation de la BNPE : en CSV, AE → BNPE → Sandre.

La collecte des données 2016 a été lancée le 28 mai auprès des agences de l'eau et de l'office de l'eau. **Les fichiers sont attendus au plus tard fin septembre 2018.** AEAG a déjà transmis ses fichiers. Nathalie Moulard indique également que les fichiers d'AELB ont été envoyés en février. En cas de problème, l'équipe BNPE pourra être contactée. Une attention particulière sera portée sur les codes Ouvrages qui devraient être pérennes. Les documents de synthèse (bilans annuels) seront réalisés en fin d'année avec les données disponibles.

L'information sur la ressource en eau impactée par un prélèvement est disponible de façon très hétérogène dans la BNPE (uniquement pour 43 % des ouvrages). Pour ouvrir l'accès à cette information, il serait nécessaire de disposer de l'ensemble des données, sans quoi les résultats d'export ne seront pas exploitables. Il est proposé de compléter

l'information au niveau national par une information calculée à partir d'un SIG. L'information ne sera mise à disposition qu'en accès authentifié aux producteurs qui l'ont accepté.

Coûts du SIE

Jeanne Dequesne présente le nouveau rapport sur les coûts du SIE, établi pour l'année 2016. Le périmètre des coûts calculés est celui des données publiques de l'eau, partagées et accessibles sur les sites d'information publics, quelles que soient la finalité et la nature budgétaire.

En 2016, l'AFB a supporté des dépenses de 26,7 M€, principalement des subventions (près de 50%). Les dépenses concernent principalement la production et la valorisation des données. Les développements, l'animation des sites, la maintenance des outils constituent une part mineure des dépenses. Le coût est relativement stable depuis 2012, avec une légère baisse des dépenses de personnel.

Le coût total du SIE en 2016 est estimé à 124 M€, pour les agences de l'eau, l'état (DEB, SCHAPI), l'AFB et les autres organismes interrogés. La moitié est supportée par les agences de l'eau, 1/4 par l'état, 1/4 par l'AFB. Pour l'état toutes les données DEB, DREAL, services de l'état sont considérées. Thérèse Rivière signale que ce chiffre semble sous-estimé : par exemple, en région Hauts-de-France, la production de données représente 5 personnes (sans compter les administrateurs de base, la construction de programmes de surveillance, l'appui aux agences sur la surveillance...). Les coûts totaux sont constitués à 38 % d'intervention, à 35 % de personnel et à 27 % de fonctionnement et d'investissement.

Ce calcul des coûts comprend quelques imprécisions de nature à biaiser la comparaison avec les années passées (certains coûts non pris en compte – DGS). Les financements apportés par les partenaires du SIE en contrepartie du financement par les agences de l'eau sont comptabilisés de façon forfaitaire. Le coût présenté ici est donc sous-estimé.

Pour la collecte des coûts 2017, une nouvelle note méthodologique sera transmise. L'objectif des modifications est de tenir compte de la révision du SNDE. Cela suppose de distinguer les dépenses qui relèvent purement du SIE, de celles qui relèvent des SI métiers.

Laurent Gasnier et Aline Cattan signalent qu'il n'est pas nécessaire de comptabiliser les coûts du SI redevances, très faibles. Plusieurs agences de l'eau signalent que le raffinement proposé de la décomposition par SI métier compliquera la remontée des informations. Brigitte Raingeard soutient la nécessité de disposer d'un coût par SI métier. Nathalie Moulard transmettra à l'AFB un exemple de fichier de décomposition des coûts ; l'AFB ajustera la note méthodologique en fonction de ce qu'il est possible de faire.

Après l'envoi de la note méthodologique, les membres du GCiB sont invités à actualiser leur décompte des coûts pour l'année 2017, d'ici le 15 septembre 2018.

Divers

La date du prochain GCiB est fixée au 2 octobre 2018.